



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJÉT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilleil :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilleil :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00259
Rapport n°5 - Décision modificative N° 2 de 2024

5
Décision modificative N° 2 de 2024

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	06/09/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Résumé :

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2024 après le Budget primitif et la Décision modificative n°1. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 0,5 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement sur le budget principal, et 80 K€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement sur les budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage urbain.

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2024 après le Budget primitif et la Décision modificative n°1. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 0,5 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement sur le budget principal, et 80 K€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement sur les budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage urbain.

I. Budget principal

A/ Les nouvelles inscriptions en recettes

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Suite à la notification de l'Etat reçue le 29 juillet dernier, le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) demeure en 2024 éligible au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant total de 4,9 M€, soit en légère diminution par rapport à l'an dernier (5,1 M€).

Parallèlement notre territoire reste contributeur au FPIC, avec une contribution de 151 K€, en hausse par rapport à 2023 (44 K€ en 2023).

Déduction faite de sa contribution, notre territoire dans son ensemble bénéficie donc d'une dotation nette de 4,8 M€, en baisse de 222 K€ par rapport à l'an passé.

Les parts revenant à GBM, selon la répartition de droit commun entre les communes et la Communauté Urbaine, s'élèvent à 2,7 M€ pour le reversement et à 126 K€ pour la contribution, soit un solde net de 2,55 M€.

La prévision au Budget primitif était fondée sur une hypothèse de sortie progressive d'éligibilité au dispositif compte tenu du classement de GBM au 714^{ème} rang (sur 745) en 2023 et une contribution équivalente.

La présente Décision modificative intègre en conséquence des ajustements en recette de + 162 K€ et en dépense de + 26 K€.

- Fiscalité

Les recettes de fiscalité sont abondées des produits perçus au titre des rôles supplémentaires depuis la précédente phase budgétaire, soit + 67 K€, correspondant à des régularisations sur exercices antérieurs.

- Amendes de police

Suite à la notification de la répartition 2024 du produit 2023 des amendes relatives à la circulation routière, cette recette est abondée de + 273 K€ pour se porter à 1,47 M€ sur l'exercice (pour mémoire, elle s'élevait à 1,29 M€ en 2023). Le produit des amendes de police constitue une recette d'investissement.

- Autres recettes

Une recette de 108 K€ est inscrite au titre de la régularisation des charges locatives au 2 rue Plançon, suite au départ des services de la Région Bourgogne Franche Comté.

B/ Les nouvelles inscriptions en dépenses

- Dans le secteur de l'Economie, tout d'abord, la présente Décision modificative intègre des crédits à hauteur de 655 000 € (frais compris) correspondant à la proposition faite pour l'acquisition des locaux hébergeant la Pépinière de Palente (anciens locaux LIP), qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

Par courrier du 20 décembre 2023, la CCI a en effet proposé à GBM d'acquérir les locaux dont elle est propriétaire au sein de l'espace industriel de Besançon Palente. Ces locaux situés au 2 chemin de Palente, de 1 086 m² et 53 places de stationnement, sont actuellement loués à GBM moyennant un loyer d'environ 120 000 € HT/an et sous loués à BGE dans le cadre d'une délégation de service public portant sur une activité de pépinières d'entreprises.

L'acquisition de ces locaux permettra donc à GBM de consolider la maîtrise publique du foncier et d'assurer la pérennité de ce site industriel historique, tout en réalisant des économies de fonctionnement.

- Des ajustements de Crédits de Paiement, sans augmentation des Autorisations de Programme correspondantes, sont également prévus, matérialisant l'accélération des besoins sur 2024 au vu de l'avancement des opérations conformément à la logique de notre Plan Pluriannuel d'Investissement, à la fois sur le Programme de Renouvellement Urbain (AP NPNRU), pour les travaux d'espaces publics et pour la reconstitution de l'offre de logements sociaux, ainsi que sur l'AP « Habitat 2013-2021 », afin de pourvoir aux demandes de versement des subventions des bailleurs pour la production de logements.

A noter que les modifications des échéanciers des deux Autorisations de Programme précitées font l'objet d'une délibération spécifique.

- Dans le domaine du Sport, est prévue une subvention de fonctionnement de 35 K€ à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation de la Coupe du Monde de cyclo-cross qui se tiendra fin 2024.

En investissement, 100 K€ sont proposés pour une subvention au Centre Omnisports Pierre CROPPET dans le cadre de la poursuite de son plan de modernisation des installations, avec la réalisation d'un nouveau bâtiment servant à l'accueil du Centre de Loisirs qui fonctionne durant chaque période de vacances scolaires.

- Concernant l'Environnement, les versements à l'ATMO sont ajustés pour un total de 84 K€, financés par des recettes d'un montant équivalent, afin d'intégrer l'augmentation du nombre d'agents mis à disposition (35 K€) et le programme « Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone - APRIO » (49 K€) subventionné par l'ADEME.

Les contributions versées au titre des eaux pluviales aux délégataires de service public sont également complétées de 21 K€.

- En matière de Voirie, les dépenses d'investissement sont abondées de 351 K€ par l'inscription de recettes nouvelles, notamment s'agissant des Certificats d'Economie d'Energie, des OPSA du Département et des fonds de concours des communes pour la « surqualité » en matière de Gros Entretien Renouvellement, affectées sur les programmes d'éclairage public (36 K€), le plan de mobilité (36 K€), le renouvellement de chaussées et trottoirs en secteur péri-urbain (49 K€), la requalification péri-urbaine (102 K€) et la dissimulation de réseaux secs (128 K€).

Il est également proposé 10 K€ pour une étude relative au remplacement du groupe électrogène du tunnel sous la Citadelle, cet équipement permettant de sécuriser l'alimentation électrique en cas de coupure sur le réseau.

- Les autres ajustements de crédits portent sur un abondement de 120 K€ au titre de la prévision budgétaire en matière d'acquisitions de pièces détachées et de fournitures à destination des ateliers du Parc Automobile Logistique, ces pièces étant fortement impactées par l'inflation, ainsi que sur un complément de crédits de + 10 K€ pour la réalisation d'une fresque valorisant l'inscription au patrimoine de l'UNESCO des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art à proximité de la gare de la Mouillère.

C/ Redéploiements de crédits

La décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires au sein de la section de fonctionnement à hauteur de 123 K€ et au sein de la section d'investissement à hauteur de 372 K€.

Des redéploiements entre sections de fonctionnement et d'investissement, permettant d'optimiser l'utilisation des crédits, sont également prévus pour 34 K€.

C/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes sont inscrits afin de réaliser les régularisations comptables d'avances sur marchés (389 K€).

D/ Nouvel équilibre du budget principal *(Une présentation par chapitre est jointe en annexe)*

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement reste inchangé.

L'équilibre de la section d'investissement se réalise par l'utilisation de l'enveloppe pour investissements à venir avec un besoin de financement par emprunt qui n'est pas modifié.

II. Le budget annexe Transports

A/ Les ajustements de crédits

Les ajustements de crédits concernent la régularisation comptable d'études réalisées pour des projets d'investissement, qui constituent des opérations d'ordre équilibrées en recettes et dépenses (53 K€).

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports *(Une présentation par chapitre est jointe en annexe).*

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et le recours à l'emprunt reste également inchangé.

III. Le budget annexe Déchets

A/ Les ajustements de crédits

En fonctionnement, les dépenses de personnel sont abondées de 150 K€ dans le cadre notamment d'un recours aux heures supplémentaires, du développement des collectes événementielles et de la rétribution d'un cartographe pour accompagner la mise en place du nouveau schéma de collecte. Sont également proposés 50 K€ en dépenses suite aux opérations comptables de régularisation des rattachements.

En investissement, les crédits dédiés au déploiement du matériel de collecte sélective en Points d'Apport Volontaire sont ajustés de + 120 K€ avec une accélération du programme sur le quartier de Planoise (par anticipation des crédits 2025).

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets *(Une présentation par chapitre est jointe en annexe).*

L'équilibre de la Décision modificative est assurée par une diminution des dépenses imprévues de fonctionnement prévues au Budget primitif de - 320 K€ avec un autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement augmenté de + 120 K€. Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

IV. Le budget annexe Eau

A/ Les ajustements de crédits

Les dépenses de fonctionnement sont abondées de 30 K€ pour actualiser les impacts des mesures salariales locales sur les charges de personnel, et de 7 K€ pour la prise en charge des créances admises en non-valeur.

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes en investissement, de 134 K€, sont prévus afin de réaliser les régularisations comptables d'avances sur marchés (opérations d'ordre).

Sont également effectués des redéploiements de crédits entre chapitres à hauteur de 110 K€ en fonctionnement et de 200 K€ en investissement.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau *(Une présentation par chapitre est jointe en annexe).*

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié. L'équilibre de la décision modificative est financé par le résultat de fonctionnement de 2023 repris au Budget primitif 2024 sans modification du recours à l'emprunt.

V. Le budget annexe Assainissement

A/ Les ajustements de crédits

Les dépenses de fonctionnement sont abondées de 40 K€ pour l'ajustement des impacts des mesures salariales locales, ainsi que de 3 K€ pour la prise en charge des créances admises en non-valeur.

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes en investissement, de 30 K€, sont prévus afin de réaliser les régularisations comptables d'avances sur marchés (opérations d'ordre).

Sont également effectués des redéploiements de crédits entre chapitres à hauteur de 10 K€ en fonctionnement.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Assainissement (Une présentation par chapitre est jointe en annexe).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
L'équilibre de la Décision modificative est financé par le résultat de fonctionnement de 2023 repris au budget primitif 2024 sans modification du recours à l'emprunt.

VI. Le budget annexe Chauffage Urbain

A/ Les ajustements de crédits

Les travaux d'extension du réseau Ouest du chauffage urbain sont abondés de 2,7 M€ intégrant les situations de travaux à venir de la 1^{ère} tranche (+ 1,5 M€) dont la réalisation s'avère être plus rapide qu'initialement envisagée et, d'autre part, le versement d'avances sur marchés (+ 1,2 M€) pour le démarrage de la 2^{ème} tranche prévue avant la fin de l'année.
Ces abondements sont financés pour partie par un redéploiement de crédits à hauteur de 500 K€.

En parallèle, est inscrit en recette d'investissement le premier acompte perçu à hauteur de 3,6 M€ de la subvention de l'ADEME (d'un montant total de 12 M€) attribuée pour la réalisation du projet.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Chauffage Urbain (Une présentation par chapitre est jointe en annexe).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
L'équilibre de la décision modificative est assuré par une diminution du recours à l'emprunt de - 1,4 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°2			
	Budget 2024 et Reports	DM N°2 2024	Total 2024
Budget principal	0	0	0
Budget annexe TRANSPORTS	1 010 817	0	1 010 817
Budget annexe DECHETS	2 464 858	0	2 464 858
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0
Budget annexe EAU	4 296 062	0	4 296 062
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 066 881	0	3 066 881
Budget annexe Chauffage Urbain	14 391 067	-1 400 000	12 991 067
TOTAL	25 229 685	-1 400 000	23 829 685

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2024 par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de membres présents : 84

Nombre de procurations : 24

Nombre de suffrages exprimés : 98

Date de convocation : 19/09/2024

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
011	Charges générales	313 083,80	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 625,00
012	Charges de personnel	-87 036,80	73	Impôt et taxes	161 600,00
014	Atténuations de produits	25 687,00	731	Fiscalité locale	67 330,00
65	Autres charges de gestion courante	198 662,00	74	Dotations et participations	49 000,00
			75	Autres produits de gestion courante	137 841,00
TOTAL		450 396,00	TOTAL		450 396,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
20	Immobilisations incorporelles	148 700,00	13	Subventions d'investissement reçues	461 642,00
204	Subventions d'équipements versées	795 626,00	204	Subventions d'équipements versées	53 900,00
21	Immobilisations corporelles	-623 784,00			
23	Immobilisations en cours	195 000,00			
45815		150 000,00	45825		
45817	Opérations sous mandat	-150 000,00	45827	Opérations sous mandat	
45819		88 800,00	45829		88 800,00
041	Opérations patrimoniales	388 619,00	041	Opérations patrimoniales	388 619,00
TOTAL		992 961,00	TOTAL		992 961,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
041	Opérations patrimoniales	52 760,00	041	Opérations patrimoniales	52 760,00
TOTAL		52 760,00	TOTAL		52 760,00

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
022	Dépenses imprévues	-320 000,00			
011	Charges à caractère général	50 000,00			
012	Charges personnel	150 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	120 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	120 000,00
TOTAL		120 000,00	TOTAL		120 000,00

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
011	Charges générales	100 000,00			
012	Charges de personnel	30 000,00			
014	Atténuation de produits	-110 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	7 320,00			
67	Charges exceptionnelles	10 000,00			
TOTAL		37 320,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
21	Immobilisations corporelles	-200 000,00			
23	Immobilisations en cours	200 000,00			
041	Opérations patrimoniales	134 387,00	041	Opérations patrimoniales	134 387,00
TOTAL		134 387,00	TOTAL		134 387,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	-10 000,00			
012	Charges de personnel	40 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	2 560,00			
67	Charges exceptionnelles	10 000,00			
TOTAL		42 560,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n° 1
041	Opérations d'ordre au sein de la section	30 443,00	041	Opérations d'ordre au sein de la section	30 443,00
TOTAL		30 443,00	TOTAL		30 443,00

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	-500 000,00	13	Subventions d'investissement	3 600 000,00
23	Immobilisations en cours	2 700 000,00	16	Recours à l'emprunt	-1 400 000,00
TOTAL		2 200 000,00	TOTAL		2 200 000,00